

TH À RETARDEMENT

Si « officiellement », on doit se réjouir de la disparition de la Taxe d'Habitation, les collectivités locales s'inquiètent de la baisse des bases 2020 qui doivent servir à la compensation future par l'état. [Panique à Bercy qui envoie une note le 27 novembre demandant en urgence la vérification des bases.](#) Problème, la remontée doit se faire le 2 décembre. Et la Direction locale ne l'a envoyée aux SIP que lundi matin... Sachant qu'avec le confinement, la mise à jour de la TH était passée par pertes et profits, c'est trop tard. Heureusement que la fin de la TH doit permettre de supprimer des emplois. Avec la Taxe sur les Locaux Vacants et la TH sur les résidences secondaires, il y aura pourtant toujours la mise à jour à faire. Mais les emplois ? **Déjà, en catimini, les SIP préparent la déssectorisation totale, avec des cellules spécialisées foncières ou compta (mais sans le recouvrement qui doit être regroupé dans un service départemental !).**

INSÉCURITÉ GLOBALE

La fuite en avant autoritaire continue, et hormis réduire les libertés de tout un chacun, le projet de loi dite « sécurité globale » ne remplira pas les buts affichés.

LOI « SÉCURITÉ GLOBALE » :
EMMANUEL MACRON RECADRE GÉRALD DARMANIN



Outre le contesté article 24 qui s'attaque au droit de la presse, la loi marque surtout une privatisation de la force publique aux bénéfices de boîtes privées pas toujours recommandables et une criminalisation de toute contestation.

[RDV St Nazaire 10h30 Place de l'Amérique Latine et Nantes devant la Préfecture – samedi 05/12 – 15h00](#)

PAYEZ LE TÉLÉTRAVAIL !

L'article 6 du décret 2016-151 du 11 février 2016 prévoit que l'employeur prend en charge les coûts découlant directement de l'exercice des fonctions en télétravail, notamment le coût des matériels, logiciels, abonnements, communications et outils ainsi que de la maintenance de ceux-ci. La circulaire prévoit « une attention particulière aux conditions matérielles d'exercice et d'accompagnement des agents placés en télétravail ». Aujourd'hui, cette obligation de l'employeur n'est pas respectée avec de nombreux frais non pris en charge (connexion, consommables, chauffage...). Orange paye un forfait journalier de 8 € aux télétravailleurs par exemple, pourquoi pas à la DGFIP ? Rappelons aussi que télétravailler sans téléphone pro est une gageure. Et pourtant certain.es collègues sont bien équipé.es de portables ! À quand un équipement systématique de tous les télétravailleurs, et puis, rêvons un peu, avec un transfert d'appel automatique de son poste de travail vers le portable pro.

PLANS SECRETS DE LA DRFIP 44

Nul « complotisme » mais un constat plutôt amer sur la totale rétention d'informations de la Direction qui confine au ridicule. Ainsi, les organisations syndicales et les agent.es concerné.es ont eu communication en dernière minute des plans des futurs SIE Saint Nazaire ou du SGC Pontchateau. La Direction nous invitait pour la forme à en discuter après coup... Toujours plus fort, la commune de Nort sur Erdre a lancé les travaux d'agrandissement de la trésorerie dans l'optique de l'implantation du SGC et aucun plan n'est communiqué ! Pourtant, certains l'ont vu... Dernier exemple en cours, l'implantation du CGR à Chateaubriant au sein de l'actuel CFP a donné lieu à un plan de la future implantation du service mais là aussi, motus et bouche cousue. On s'interroge sur cette volonté délibérée de se passer de l'intelligence collective pour la petite jouissance mortifère d'exercer son petit pouvoir en solitaire. Ne pas associer les agent.es aux évolutions en cours ne peut qu'accroître le malaise général déjà très élevée comme [le dernier CHSCT l'a encore démontré.](#)

BOULE DE CRISTAL

Quelques jours après un article dans [Antidote Hebdo](#) rappelant l'obsolescence de nos standards, lundi aura vu un black out quasi total de la téléphonie de Cambronne ! Serons-nous écoutés cette fois-ci ?

